

---

**Réseau "Sortir du nucléaire"**

Fédération de 930 associations, agréée pour la protection de l'environnement  
9 rue Dumenge, 69317 Lyon Cedex 04, France  
tél : 04 78 28 29 22 - fax : 04 72 07 70 04  
www.sortirdunucleaire.fr - contact@sortirdunucleaire.fr  
SIRET : 418 092 094 00014

---

À l'attention de  
M. Michel RAISON,  
Rapporteur de la « proposition de loi précisant  
les modalités de création d'une installation de stockage réversible  
en couche géologique profonde des déchets radioactifs  
de haute et moyenne activité à vie longue »

Copie à :

M. Hervé MAUREY,  
Président de la Commission Développement Durable du Sénat

Aux membres de la Commission du Développement Durable

Lyon, le 6 mai 2016

Objet : réponse à votre demande d'audition parlementaire

Fiches jointes :

- Cigéo/Bure : vous avez dit « phase pilote » ?
- Cigéo/Bure : impossible réversibilité – L'accident du WIPP

Monsieur,

Nous vous remercions pour votre demande d'audition de notre fédération d'associations, au sujet de la proposition de loi sur Cigéo (ce projet de centre de stockage souterrain des déchets nucléaires de haute et moyenne activité à vie longue), qui sera examinée le 17 mai au Sénat.

Nous avons choisi de décliner celle-ci pour les raisons détaillées ci-dessous et nous joignons à notre courrier deux fiches explicitant notre propos.

**De la crainte de cautionner un processus précipité**

Le Réseau "Sortir du nucléaire" étant une fédération d'associations, nous n'avions pas le temps de consulter, avant mercredi 4 mai 2016, tous les acteurs de la lutte contre le projet Cigéo à Bure, quant à l'intérêt de participer ou non à cette audition.

Nombre d'associations pensent que depuis près de 30 ans, le projet de "laboratoire" de Bure, puis de site d'enfouissement, ont été imposés sans réelle et légitime concertation avec les principaux acteurs, soit les citoyens et riverains d'un centre de stockage nucléaire à très hauts risques.

Elles déplorent aussi le peu de temps et de dispositifs consacrés réellement à la concertation sur le sujet, mais aussi à la prise en compte de leurs arguments en faveur d'un rejet du projet.

Face à cette proposition de loi précipitée, aux enjeux considérables, notre fédération ne souhaite pas cautionner une audition rapide, qui pourrait s'inscrire dans un pseudo-processus de consultation démocratique.

Cette proposition de loi, portée par le député Jean-Yves Le Déaut, puis par le sénateur Gérard Longuet, ne fait que reprendre les termes d'un amendement décrié par de nombreuses organisations citoyennes, et contre lequel le Réseau "Sortir du nucléaire" s'est déjà prononcé à de nombreuses reprises. Il s'agit de l'amendement même que les partisans de Cigéo, à 15 reprises, ont tenté d'introduire au sein de la loi de Transition énergétique, puis au sein de la loi Macron. Le Conseil constitutionnel a finalement invalidé, en juillet 2015, le dernier amendement proposé par M. Longuet.

### **De la réversibilité, concept flou**

Pour nous, cette proposition de loi a un objectif clair.

Elle vise à escamoter les procédures établies par la loi de gestion des déchets nucléaires de 2006, dont le rendez-vous parlementaire initialement prévu en 2015 et qui n'a pas été honoré, sur la réversibilité du stockage en profondeur.

Elle accélère avant tout le feu vert à un gigantesque projet industriel, sans permettre un réel regard parlementaire fouillé, alors que de multiples inconnues demeurent, justifiant notre opposition. Comment l'Andra pourrait-elle résoudre dans un calendrier trop contraint toutes les incertitudes technologiques mises en lumière par les associations, et en particulier l'impossibilité de la réversibilité ?

Cette proposition de loi bouleverserait le processus décisionnel défini par la loi de 2006. Elle reporterait l'adoption d'une loi sur la définition de la réversibilité et de ses conditions d'exercice à 2034, soit après l'octroi de l'autorisation de création et la réalisation de la phase pilote industrielle, pendant laquelle seraient réalisés les ouvrages clés pour la mise en oeuvre de l'ensemble du projet (descenderies, puits, installations de surface...). Suite à cette nouvelle loi, ce serait alors l'Autorité de sûreté nucléaire qui donnerait le feu vert à la poursuite de l'exploitation de l'installation.

Aujourd'hui, avec la loi proposée par M. Longuet, seule une définition généraliste de cette « réversibilité » est proposée, pour ainsi dire "clé en main", à des parlementaires pas toujours au fait de l'ampleur du projet Cigéo et des enjeux sous-jacents. Cette définition est dangereuse car elle ouvre un cadre large et flou, propice à des modifications ultérieures du projet Cigéo en fonction de données encore inconnues à ce jour.

Elle est aux antipodes de ce qu'ont projeté de nombreux citoyen-ne-s et élu-e-s, qui voyaient en cette notion de réversibilité - abusivement utilisée - la possibilité de "récupérabilité" des colis de déchets en cas d'accident, et ce pendant des millénaires.

Nous portons à votre connaissance notre analyse de l'accident qui a eu lieu dans le centre d'enfouissement de déchets nucléaires militaires du Waste Isolation Pilot Plant (WIPP, Nouveau-Mexique) en février 2014 (***voir fiche jointe***). Cet accident apporte la preuve que la réversibilité est impossible en situation critique, dans un stockage en grande profondeur, ce que nous ne cessons d'affirmer. Nous regrettons par ailleurs que ni AREVA, faisant partie du consortium de gestion du WIPP, ni les producteurs de déchets nucléaires n'en aient

tiré immédiatement des leçons concrètes et responsables quant à la poursuite du projet Cigéo.

### **De la finalité réelle de la phase-pilote**

Cette notion nouvelle de "phase pilote", inscrite dans les conclusions du débat public de 2013, est présentée de manière tout à fait contestable comme un des éléments principaux résultants de ce débat. Preuve à l'appui, le "public" ne l'a évoquée qu'une seule fois, dans une seule contribution. Cette phase-pilote, après étude du projet présenté par l'Andra, interviendrait, sous couvert de recherche, après l'autorisation de création du chantier/stockage Cigéo dans laquelle elle serait incluse. Or, de fait, tel que le prévoit l'Andra, elle en constituerait la première tranche industrielle, ce qui reviendrait à commencer la réalisation du projet Cigéo. Alors que le projet d'enfouissement n'est pas prêt et que des recherches complémentaires sont nécessaires, il serait inacceptable que ces recherches soient abusivement amalgamées à la première tranche industrielle de Cigéo, dont l'objectif est tout autre.

*(Nous joignons à ce courrier une fiche explicative, pour étayer nos craintes et nos convictions quant à ce que signifie cette "phase-pilote".)*

Cette phase-pilote est par ailleurs évaluée par l'Andra à 5,7 milliards d'euros hors recherche, alors que les provisions pour construire Cigéo sont de 6 milliards d'euros. Selon les évaluations respectives d'EDF et de l'Andra, le coût global de Cigéo est estimé entre 15 et 35 milliards d'euros<sup>1</sup>. Or les acteurs de la filière électro-nucléaire sont aujourd'hui en grande difficulté financière. Comment nos descendants pourraient-ils faire face, financièrement, à ce chantier démesuré s'il était lancé ?

Pour conclure, nous espérons vivement que vous porterez la plus grande attention à notre analyse de cette nouvelle tentative d'accélérer le projet Cigéo et de soustraire l'examen de Cigéo dans son ensemble à la sagacité et au contrôle des parlementaires. Si cette proposition de loi est adoptée par le Parlement, elle précipiterait un projet industriel dont les multiples risques, tant technologiques que sociaux, sont immenses. Pour toutes ces raisons, nous vous appelons donc à ne pas voter pour cette proposition de loi aux lourdes conséquences.

Nous ne cessons de porter la nécessité, confortée malheureusement chaque jour par la multiplication des incidents, de mettre en oeuvre une sortie du nucléaire. Il importe d'engager tout le pays dans cette voie, de toute urgence. Une fois la politique de production énergétique réorientée, alors seulement la gestion des déchets nucléaires pourra et devra être débattue, de manière plus sereine et collective.

Nous vous prions d'agréer, M. le Sénateur, l'expression de nos sincères salutations.

Le Conseil d'Administration du Réseau "Sortir du nucléaire"